

Le vote des parlementaires de l'Allier le 10 juillet 1940

Déterminants d'un vote et destinée politique.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale (Sénat et Chambre des Députés) est convoquée au Grand Casino de Vichy afin de statuer sur un projet de loi attribuant « *tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français* ». Comme on le sait, 570¹ parlementaires votèrent Oui et 80 d'entre eux choisirent, courageusement, de s'y opposer.

Les circonstances de ce vote sont bien connues : choc de la défaite militaire, armistice signé le 22 juin, occupation de la zone Nord, exode massif de population ont contribué à plonger la plus grande partie du pays dans la stupeur et entraîné une désorganisation complète des structures administratives et politiques. Le 16 juin, le maréchal Pétain est devenu président du Conseil ; le gouvernement s'est déplacé à Bordeaux, puis à Clermont-Ferrand avant de s'établir à Vichy le 1^{er} juillet.

La recherche des responsables de cette débâcle, la volonté de revanche sur les années 1936-1938, celles du Front Populaire, conduisent certains responsables gouvernementaux, en premier lieu Pierre Laval, à mettre en cause la III^e République, accusée d'avoir, par ses faiblesses, fait le lit du désastre. La révision constitutionnelle est donc proposée aux parlementaires qui ont pu rejoindre Vichy. Comme on le sait, nombre d'entre eux sont absents, certains non encore démobilisés, prisonniers ou dispersés à travers la France, d'autres (27) au Maroc, suite à l'affaire du Massilia, ou interdits (la plupart des communistes-61- déchus de leur mandat après le pacte germano soviétique). C'est donc un Parlement privé de 176 de ses membres², soit environ 20%, qui est appelé à se prononcer lors la séance du 10 juillet 1940 en fin d'après-midi.

Les travaux d'Olivier Wieviorka³ ont montré que le vote, massif, en faveur du Oui est très polysémique et peut s'expliquer par des motivations très diverses et des facteurs variés, en fonction des horizons d'attente de chacun :

Des éléments de circonstance, liés à la conjoncture de juin et juillet 1940 :

- Le choc de la défaite et la sidération qui en est résulté ; beaucoup veulent entériner l'armistice ; pour la majorité des élus, le sort des armes a scellé le destin du pays, la défaite est durable, induisant une nouvelle donne politique qu'il s'agit désormais de gérer ;
- L'atmosphère de peur entretenue par des bandes antirépublicaines qui menacent ou rappellent que les troupes allemandes ne sont qu'à une cinquantaine de kilomètres. Bien que réelles, ces menaces ne semblent pas pourtant avoir constitué l'argument principal⁴ ;
- Les pressions exercées par Pierre Laval et ses amis ; le premier, moins idéologue que manœuvrier, est conscient de tenir là sa revanche sur sa défaite de 1936 et peut déployer son habileté politicienne ;
- Le silence des chefs, Président de la République, Présidents du Sénat et de la Chambre, celui de certains leaders politiques (Blum, Marin, Caillaux) qui prive les parlementaires de consignes claires.

¹ Le Journal Officiel comptabilise 569 Oui. Toutefois, un sénateur de Moselle, Jean Stuhl, initialement déclaré comme n'ayant pas pris part au vote a demandé une rectification de vote en faveur du Oui, ce qui porte le total à 570. (*Journal Officiel* du 14 juillet 1940).

² Le Parlement comptait, au complet, 846 membres, 544 députés et 302 sénateurs.

³ Olivier Wieviorka, *Les orphelins de la République, destinées des députés sénateurs français (1940-1945)*, Seuil L'univers historique, 2001.

⁴ Si Léon Blum les évoque « *...la peur des bandes de Doriot dans la rue, la peur des soldats de Weygand qui étaient à Clermont-Ferrand, la peur des Allemands qui étaient à Moulins...* » lors de son témoignage au procès Pétain en août 1945, plusieurs autres parlementaires, y compris parmi ceux qui ont refusé les pleins pouvoirs, affirment ne pas avoir subi de menaces ; c'est le cas du sénateur de la Gironde, Jean Odin (Entretien dans *Sud-Ouest Dimanche* 24 juillet 1966). Des témoignages de Marcel Héraud et Vincent Badie vont dans le même sens.

Des éléments de conviction, qui résultent d'une temporalité plus longue :

- La conviction que la III^e République a révélé, notamment depuis les années trente, ses insuffisances de façon criante et qu'il est nécessaire de refondre ses institutions dans le sens d'un renforcement de l'exécutif et de l'abaissement des prérogatives du Parlement ; des républicains de conviction, persuadés que la III^e République a failli, peuvent accepter le texte présenté par Laval qui, formellement, ne donne pas à Pétain tous les pouvoirs, mais lui confie le soin de rédiger une nouvelle constitution qui devrait être ratifiée par les deux assemblées⁵ ;
- La volonté de s'engager dans une rénovation profonde de la vie nationale autour des valeurs d'autorité, de discipline, qui seraient incarnées par un chef chargé d'entreprendre une « régénération » du pays. Le profond maréchalisme qui domine en juillet 1940 ne peut évidemment qu'encourager à confier les rênes du pays au « vainqueur de Verdun ». Une fraction importante du personnel parlementaire est prête à accepter, soit sous couvert de réalisme, soit par conviction idéologique, que cette « régénération », anticipation de la révolution nationale, se fasse dans le cadre contraint de l'occupation. Dès la fin du mois de juin, circulent des textes appelant à ce qui deviendra le pétainisme : défense de la famille, ordre corporatif, antisémitisme. Le 28 juin, le général Weygand fait circuler un texte en ce sens. Le 6 juillet, Gaston Bergery, appuyé par 17 parlementaires de tous horizons, puis le lendemain par 51 autres, tout aussi divers, publie un manifeste appelant à « *reconstruire dans l'ardeur une France intégrée à la nouvelle Europe, y ayant sa grande et légitime influence, mais pour cela même changée dans ses mœurs* ».

Quelles que soient finalement leurs motivations profondes, 570 parlementaires, soit une très large majorité⁶, accordèrent le 10 juillet à Pétain la possibilité de rédiger une nouvelle constitution, ce qu'il fit le lendemain en publiant plusieurs actes constitutionnels par lesquels il s'arrogeait la totalité du pouvoir gouvernemental, puis suspendit les assemblées qui, contrairement à ce que prévoyait le texte voté le 10 juillet, n'auront jamais à connaître de ces actes constitutionnels. Le détail des votes du 10 juillet, étudié par Olivier Wieviorka⁷, montre que des parlementaires de gauche comme de droite votèrent le texte du 10 juillet. 8 communistes (non invalidés) votent oui ainsi que 90 députés SFIO et 106 radicaux ; 273 députés ou sénateurs de droite firent de même. Ceux qui votèrent Non, issus de la droite (Leonel de Moustier) comme de la gauche (Blum), même si ces derniers sont plus nombreux que les premiers, furent donc nettement minoritaires.

Si tout cela est désormais bien connu au plan national grâce aux travaux d'Olivier Wieviorka, peut-être serait-il judicieux d'aller à une échelle plus locale, celle des départements. La situation de celui de l'Allier est, à ce titre, doublement intéressante, même si l'échantillon est restreint, ce qui rend toute généralisation difficile : c'est sur son territoire que se déroula le vote. C'était en 1940 un département à l'identité politique forte, ancienne. Or, alors que tous les parlementaires de l'Allier se situaient officiellement à gauche, six votèrent Oui et trois refusèrent les pleins pouvoirs. Comment s'explique cet éclatement de la gauche à un moment crucial de l'histoire politique du pays ? Quels furent les déterminants du vote ? Notre conviction est que, au-delà des circonstances, leurs attitudes respectives découlent d'une culture politique, d'habitudes prises de longue date et s'ancrent dans des choix antérieurs à la défaite de 1940, plus qu'aux circonstances du moment.

I. Une écrasante domination de la gauche dans la représentation parlementaire de l'Allier :

En 1940, tous les parlementaires de l'Allier sont affiliés à des groupes se réclamant, d'une façon ou d'une autre, de la gauche. Au Sénat, Albert Peyronnet et Jean Beaumont, respectivement élus en 1912 et 1921 sont inscrits au groupe radical-socialiste. Marx Dormoy est sénateur SFIO depuis 1938. A la Chambre des députés siègent 4 députés SFIO, René Boudet et Camille Planche pour l'arrondissement de Moulins, Isidore Thivrier pour Montluçon, Paul Rives pour celui de Gannat. S'y ajoutent un député

⁵ Lors du débat sur le principe de la révision devant les commissions des deux chambres, seuls trois députés (Bondi, Margaine, Roche) et un sénateur (De Chambrun) s'opposent.

⁶ 20 s'abstiennent, dont les présidents du Sénat et de la Chambre des députés.

⁷ Pour le détail des votes, Olivier Wieviorka, op. cit. ; pages 141-154.

communiste, Eugène Jardon, fraîchement élu en mai 1939⁸, et un député radical, Lucien Lamoureux, élu de la région de Vichy- Lapalisse, lors d'une partielle en janvier 1937 après avoir été battu en mai 1936.

A. Une orientation à gauche ancienne.

On ne fera que rappeler ici que, dès 1849, le département de l'Allier apparaît dans la géographie électorale comme l'un des bastions des démoc-socs, qu'il fut le théâtre d'une action de résistance au coup d'Etat de 1851, résistance à l'origine d'une forte mémoire républicaine et qu'enfin, Commentry fut le siège de la première municipalité socialiste en 1888. Cette précocité de l'engagement à gauche fut à l'origine d'un légendaire, largement instrumentalisé, qui perdure tout au long de la première moitié du vingtième siècle et demeure très vivace en 1940. L'Allier apparaît comme un bastion de la gauche, au sein de cette ceinture « rouge » du nord et de l'ouest du Massif central, que les cartes électorales font apparaître sans ambiguïté comme inscrite dans ce que François Goguel appelait « le mouvement », par opposition à « l'ordre ». Les circonscriptions montluçonnaises sont tenues quasiment sans interruption par des socialistes depuis la fin du XIXe siècle, avec une dynastie Thivrier qui voit se succéder le père, Christophe, puis ses deux fils Léon et Isidore. Même en 1919, alors que les circonstances politiques sont les moins favorables à la gauche et malgré une victoire du Bloc National à l'échelle départementale, les listes socialistes remportent plus de 53 % des suffrages dans le bassin montluçonnais.

Les élections précédant immédiatement la guerre ont confirmé cet ancrage. Aux élections législatives de 1936, la gauche a réalisé un « grand chelem » : les six circonscriptions du département ont élu des députés estampillés SFIO : Boudet et Planche à Moulins, Dormoy et Thivrier à Montluçon, Rives à Gannat et Barbier à Lapalisse. Certes, la démission de Barbier en septembre 1936 a conduit à la perte d'un siège pour la SFIO, mais celui-ci échoit à Lucien Lamoureux, membre du parti-radical-socialiste, donc en principe dans la mouvance de gauche, même si c'est très loin d'être le cas dans la réalité. Quant à la dernière élection, celle de mai 1939, elle voit l'élection, pour la première fois, d'un député communiste à Montluçon, Eugène Jardon.

A cette domination de la gauche à la Chambre des Députés, s'ajoute un ancrage local très marqué : Moulins et Montluçon ont des maires socialistes (Boudet, Dormoy), de même que Commentry (Thivrier)⁹, Bellerive sur Allier (Rives). 23 villes ou bourgades de plus de mille habitants sont dirigées par des socialistes. Domérat est dirigé par un communiste (Jardon). Quant à Vichy, elle est depuis la fin du 19^e siècle administrée par le parti radical ; en 1929, après Louis Lasteyras, maire depuis 1900, Pierre-Victor Léger s'installe à l'hôtel de ville.

Le Conseil général de l'Allier est quant à lui, dominé par la gauche sans interruption depuis la fin du 19^e siècle, d'abord par les radicaux (Gacon, puis Régnier), puis par les socialistes (Constans en 1928, Dormoy en 1931, Thivrier en 1933). Depuis 1935, il est présidé par Armand Chaulier, conseiller général de Cérilly, ancien communiste revenu à la SFIO et très proche de Dormoy.

Autrement dit, tous les leviers politiques à l'échelle du département, mairies, conseil général, députés, sénateurs) sont aux mains de la gauche. Toutefois, il est évidemment nécessaire d'aller plus loin et de de s'interroger sur ce que recouvre réellement cette étiquette. L'on notera, sans surprise, qu'il ne s'agit plus guère que d'un mot-valise qui masque des réalités fort diverses, voire opposées.

B. Une gauche multiple et divisée :

L'on peut y distinguer au moins trois tendances :

⁸ Il est élu à l'occasion d'une partielle organisée après l'élection de Marx Dormoy au Sénat à la fin de 1938. Cette élection de mai 1939 est la dernière élection de la IIIe République pour l'ensemble de la France.

⁹ La mairie de Montluçon est tenue par les socialistes sans interruption de 1892 à 1940. Il en va de même pour Commentry de 1882 à 1943.

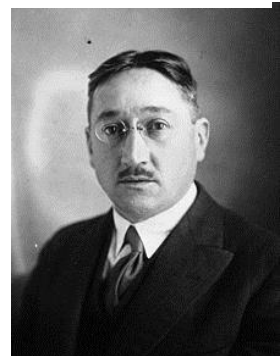
1. Un radicalisme ancien, quelque peu essoufflé, qui ne parvient guère à masquer un ralliement aux thèses conservatrices. C'est évidemment le cas des deux sénateurs qui s'affichent comme radicaux, Albert Peyronnet et Jean Beaumont¹⁰. Tous deux sont des modérés, républicains de tradition sans doute, mais hostiles à toute alliance avec ce qu'ils considèrent comme un extrémisme, le communisme bien entendu, mais également le socialisme de Front populaire. Ils ont donc, au nom de ce refus, soutenu des combinaisons politiques associant les radicaux à des modérés de droite, dans des formules de concentration et d'union nationale. Ce fut le cas sans aucun doute d'Albert Peyronnet, ministre du Travail de Raymond Poincaré entre 1925 et 1927, puis vice-président du Sénat en 1928 avec le soutien des forces de droite. Au plan départemental, ces deux hommes sont soutenus par Marcel Régnier, ancien sénateur (jusqu'en 1938, date à laquelle il est battu par Dormoy), ancien ministre de l'Intérieur puis des Finances de Pierre Laval en 1935, ancien président du conseil général, propriétaire du journal radical *Le Progrès de l'Allier* et longtemps à la tête d'une fédération départementale parmi les plus conservatrices d'un parti qui s'était, sur bien des aspects, droitisé depuis les années vingt.



Albert Peyronnet



Jean Beaumont



Lucien Lamoureux

De cette famille radicale, Lucien Lamoureux est le chef de file départemental. Avocat, ancien combattant de 1914-1918, fils d'un ancien député de Montluçon, il s'est implanté dans la circonscription de Lapalisse en 1919, considérant sans doute que les circonscriptions montluçonnaises, trop à gauche, ne lui laissent guère d'espoir de victoire, alors que la zone de Vichy, Lapalisse, Le Donjon, vieille terre radicale depuis Gacon et Régnier, se montrerait plus accueillante. Elu en 1919 sur la liste du bloc national, il l'est à nouveau en 1924 cette fois sur celle du cartel des gauches. Il a entamé une belle carrière qui l'a conduit au poste de rapporteur du budget, puis à partir de 1926 à celui de ministre, dans des gouvernements majoritairement orientés au centre gauche (Briand, Chautemps, Daladier, Doumergue et enfin Reynaud). Réélu en 1932, il est à nouveau candidat en 1936, mais arrivé en deuxième position lors du premier tour, derrière Barbier, candidat SFIO, il se retire ; ses électeurs radicaux votent pour le candidat socialiste contre le candidat de droite, Grenaud, au nom de la stratégie d'union de la gauche, que Lamoureux ne voyait pourtant qu'avec beaucoup de réticences, comme beaucoup de ses amis radicaux. La démission inattendue de Jean Barbier en septembre 1936 provoque une élection partielle en décembre. Lamoureux est alors élu cette fois contre le candidat socialiste ; il rejoint la Chambre des Députés, et vote contre les mesures du Front Populaire. Reprenant une stratégie qu'il avait déjà adoptée dans les années vingt, il participe à des combinaisons ministérielles de centre-gauche. Au printemps 1940, il est ministre des Finances dans le cabinet Reynaud, qu'il quitte le 5 juin. Si Lamoureux est un républicain, son radicalisme est tout relatif et sa modération très réelle. Son engagement à gauche est teinté de pâle et ses adversaires de gauche, socialistes et plus encore communistes, ne se privent pas de le lui rappeler.

Le parti radical, encore puissant, est en lent recul au plan local comme au plan national. Dans l'Allier, en avril 1936, ses candidats perdent un nombre important de voix par rapport à 1932 : - 2132 pour Baudron à Moulins, - 3356 voix pour Lamoureux à Vichy. Surtout, ses bastions se situent dans le sud-est du département, autour de Vichy et Lapalisse. Ailleurs, ses positions sont beaucoup moins solides. De plus, il a perdu un siège de sénateur en octobre 1938. C'est un parti radical dont l'horizon se rétrécit, dont l'assise électorale se réduit, qui affronte les échéances de juin et juillet 1940 : seront-elles pour lui l'occasion de rebondir et de se refonder ou cédera-t-il à la tentation, derrière l'argument de l'union nationale face aux difficultés du temps, de reprendre une vieille stratégie de concentration

¹⁰ Jean Beaumont a été élu sénateur au troisième tour le 11 janvier 1920, sous l'étiquette « socialiste indépendant, nuance Viviani » (*Le Progrès de l'Allier* 9 janvier 1920). Il doit son élection, contre Paul Constans (SFIO), au vote des radicaux dont il est très proche et dont il ralliera bientôt le groupe sénatorial. Aux élections sénatoriales suivantes, il fait liste commune avec Peyronnet et Régnier sous une étiquette républicaine. Sa modération politique est notoire ; il est reconnu moins pour son engagement partisan que pour son soutien actif à l'élevage, notamment chevalin.

autour d'un totem rassembleur, comme le furent en leur temps Poincaré et Doumergue ? Est-il prêt, dans son ensemble, à défendre becs et ongles une République menacée, dont il a été longtemps la poutre maîtresse, ce dont la façon il a géré la crise du 6 février 1934 peut faire douter, ou est-il engagé sur une pente qui le conduirait, par opportunisme, facilité, à céder à la tentation de l'abandon aux mains d'un homme providentiel ? L'habitude des compromis, des arrangements, une situation de puissance installée ne le poussent guère aux aventures, fussent-elles au nom des grands principes. D'autant que le refus du « bellicisme » l'avait conduit à approuver la politique étrangère d'accommodement, dont le symbole fut Munich et que la situation tragique de juillet 1940 la lui fait retrouver après la parenthèse de résignation à la guerre, acceptée depuis le début de 1939.

2. La SFIO semble, à la veille de la guerre, dominer la vie politique départementale ; elle tient le conseil général, deux des grandes villes sur trois, quatre députés sur six, un sénateur sur trois. Ses scores électoraux sont imposants : en 1936, elle a recueilli au premier tour 45,36% des voix sur l'ensemble du département. Pourtant, comme pour la SFIO à l'échelle nationale, cela cache des divergences profondes. Outre les oppositions de personnes (Dormoy et Thivrier ou Rives ne s'entendent guère), apparaissent de vrais clivages politiques et si Dormoy est la personnalité socialiste la plus connue (ministre de l'Intérieur du Front Populaire), il ne parvient pas à rassembler totalement autour de lui dans sa propre fédération.

La relation avec les communistes est l'une des premières sources de divergence. Thivrier, ce n'est un secret pour personne, entretient avec eux des relations complexes. Sa position d'industriel, propriétaire des mines de Bézenet-Montvicq, son château de Montassiegé, lui valent la réputation d'un socialiste embourgeoisé. Lui-même est très réticent à l'idée d'une alliance de Front populaire, à laquelle il se soumet par discipline de parti. Maire de Commentry, député, il est également secrétaire fédéral de la SFIO dans l'Allier de 1937 à 1940.

La question de la paix est une autre source de divergences. Le département fut la base électorale de Pierre Brizon, devenu dans la mémoire locale « le pèlerin de Kienthal » et l'incarnation du pacifisme. Le courant pacifiste dirigé par Paul Faure au plan national est bien représenté dans l'Allier. Au congrès fédéral tenu en janvier 1939, la motion présentée par celui-ci reçoit un tiers des votes des militants et est soutenue par trois des parlementaires, Boudet, Rives et Planche¹¹. Ce dernier, député de Moulins, c'est à dire des zones géographiques qui furent avant 1914 les bases électorales de Brizon, en est le porte-parole. Ancien combattant¹², grand blessé de guerre (mutilation de la main droite et de la jambe droite à Verdun 1916), Camille Planche est membre de nombreuses associations de victimes (Mutilés de guerre de l'Allier, Office de placement des Pupilles de la Nation, de la Commission tripartite de soins aux mutilés¹³) ; il fonde en 1932 la Ligue des Anciens Combattants Pacifistes et représente la France à la Société des Nations en 1936 et 1937. En 1935, il fait voter une résolution en ce sens au Conseil municipal de Moulins que préside René Boudet : « *A l'heure où il importe que la Société des Nations, en présence des menaces de guerre, voit son autorité renforcée, le Conseil Municipal tient à affirmer la nécessité de la légalité internationale et du respect des engagements librement consentis et proclame la confiance qu'il met dans la Société des Nations pour préserver la paix* »¹⁴. Ce vœu de Camille Planche est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal de Moulins. Il fait partie des amis de la LICA qui salue sa réélection en 1936.

A Vichy, Jean Barbier, éphémère député en 1936, est sur une ligne voisine ; ce professeur et directeur d'Ecole Primaire Supérieure, membre du SNI, dont on connaît l'engagement pacifiste, de la Ligue des

¹¹ 1012 voix contre 1815 à la motion Blum, soutenue par Dormoy et Thivrier, et 112 voix à une motion présentée par Deixonne et Zoretti. *Le Combat social*, 23 décembre 1938. AD Allier JAL 16-8.

¹² Médaille militaire, Croix de Guerre.

¹³ C'est à ce titre qu'il est fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1925 : « *A joué un rôle prépondérant dans l'organisation et pour le développement de associations, œuvres, institutions publiques s'occupant des victimes de la guerre dans le département de l'Allier* ». Il ne semble pas qu'après 1945, malgré son parcours collaborateur, il ait été privé de cette distinction. (Voir site Internet de la base Leonor).

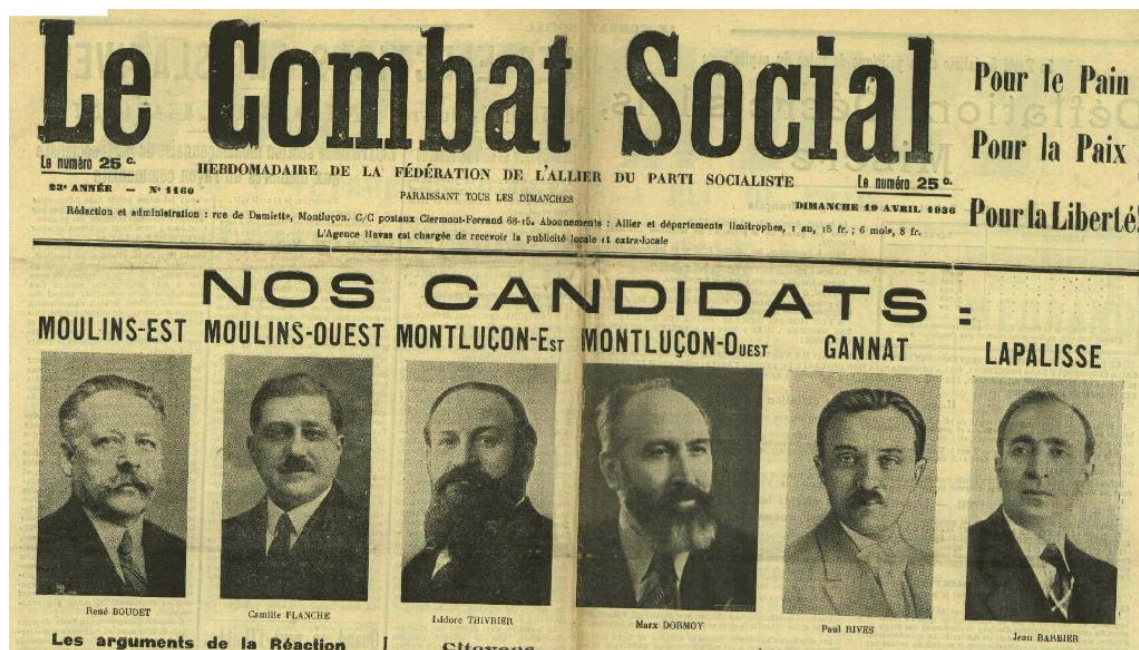
¹⁴ Archives Municipales de Moulins M, 1 D 55, 28 septembre 1935. Cf. Thomas Duret, *A Moulins, Un maire socialiste de 1925 à 1944, René Boudet*, Editions A Venir, 2013.

Droits de l'Homme, préside à Vichy le comité Amsterdam-Pleyel et la Ligue des Anciens Combattants Pacifistes. Les 16 et 17 novembre 1935, il fait partie de la délégation de l'association des Anciens combattants, conduite par Camille Planche, député de l'Allier, à Londres, pour renforcer les liens de solidarité franco-britanniques.

Paul Rives, député-maire de Bellerive-sur-Allier, conseiller général, lui aussi ancien combattant, est également gagné aux thèses pacifistes. Proche de Marcel Déat qui le pousse à se présenter en 1932 à Gannat, il participe au mouvement des néo-socialistes et s'éloigne dès 1939 de la ligne officielle de la SFIO. Le 15 août 1939, il participe avec Gaston Bergery à l'élaboration d'un comité de liaison contre la guerre, à laquelle est associé également Pierre-Etienne Flandin, venu du centre-droit.

Aux « paulfauristes », dont le pacifisme est le leitmotiv, s'opposent les blumistes, dont Marx Dormoy est le chef de file incontesté dans l'Allier. Maire de Montluçon, un temps président du Conseil Général, député depuis 1931, ministre de l'Intérieur en 1936, après la mort de Roger Salengro, il s'est taillé une stature nationale, dans sa lutte contre la Cagoule, mais aussi contre les communistes. Dormoy fut pourtant de ceux qui militèrent le plus activement pour une stratégie de Front Populaire, bousculant ainsi les préventions de certains de ses amis. Au sein de la Fédération de l'Allier, il combat contre les « paulfauristes » et cherche à préserver le soutien d'une majorité à Léon Blum, auquel il voue un soutien indéfectible depuis la scission du Congrès de Tours.

C'est donc une SFIO divisée qui va devoir affronter l'épreuve de la guerre, se positionner en juin 1940 sur la question de l'armistice, puis celle de la demande des pleins pouvoirs constitutionnels. Le parti, qu'il s'agisse des blumistes, des paulfauristes, aborde ces épreuves, épuisé par l'épreuve du pouvoir, miné par ses dissensions internes, les rancunes accumulées et, devant les échéances dramatiques, porteur d'horizons d'attente divers. Il n'est donc pas étonnant que le vote du 10 juillet fasse éclater cette construction politique dont la rhétorique ne pouvait plus cacher les fissures.



La Une du Combat Social, journal des socialistes de l'Allier, à la veille des élections législatives d'avril 1936

AD Allier JAL 16-7 ; recherche.archives.allier.fr/ark:/84133/a011551689651LXPIj2/1/1



Eugène Jardon

Le Parti communiste est dans une situation encore plus complexe. Les élections législatives de 1936 ont marqué une avancée spectaculaire du nombre de ses élus à l'échelle nationale ; il passe de 23 à 72 députés. Si, dans l'Allier, il n'en a eu aucun, ses candidats ont tous connu une augmentation significative du nombre de leurs voix par rapport à 1932 : doublement à Moulins Est, plus 30% à Moulins Ouest ; dans le secteur de Montluçon qui est sa place forte, les deux candidats communistes sont certes battus, mais avec des scores de près de 49% ; en revanche, les résultats demeurent faibles dans le Sud-Est du département, terre du radicalisme, où le communisme ne parvient que ponctuellement à s'implanter ; ses scores se limitent à 9,46% des voix pour la circonscription de Gannat et 13,0 dans celle de Lapalisse.

En mai 1939, le Parti communiste parvient même, à la suite de l'élection de Dormoy au Sénat, à faire élire son candidat, Eugène Jardon, à l'occasion d'une partielle dans la circonscription de Montluçon Ouest. Celui-ci, maire de Domérat, bien implanté dans le monde rural, actif dans le syndicalisme agricole (L'Union des agriculteurs et viticulteurs de Domérat), devance le candidat socialiste, André Southon. Pour la première fois, un député communiste de l'Allier siège à la Chambre des députés. Bien implanté dans le secteur de Montluçon-Commentry, moins dans les autres parties du département, bénéficiant de relais syndicaux puissants, le PCF semble donc sur une pente ascendante qui aurait dû lui permettre d'affronter en bonne position les épreuves de 1940.

Las ! Les événements de l'été 1939 bousculent ces perspectives. La signature du pacte germano-soviétique ouvre la voie à l'offensive allemande en Pologne, permet le déclenchement de la guerre. Le PCF se trouve confronté à un dilemme : accepter et soutenir le pacte germano-soviétique et apparaître comme un allié objectif de l'ennemi ou le rejeter et rompre la fidélité à l'URSS. Les communistes, comme on le sait, font pour une grande partie, le choix de la première solution, ce qui conduit le gouvernement à prononcer l'interdiction du PCF et des organisations qui lui sont liées¹⁵ ; les députés communistes ne peuvent donc plus siéger sous cette appellation et forment un nouveau groupe, le Groupe Ouvrier et Paysan Français ; certains d'entre eux (F. Bonte et A. Ramette) vont même jusqu'à adresser le 2 octobre un courrier à Edouard Herriot, président de la Chambre des Députés, pour demander de prendre en compte « *des propositions de paix, dues aux initiatives diplomatiques de l'U.R.S.S* », et invoquent « *la puissance de l'Union soviétique qui peut permettre la réalisation d'une politique de sécurité collective susceptible d'assurer la paix et la sauvegarde de l'indépendance de la France* », et ce alors même que les troupes soviétiques viennent d'occuper la partie orientale de la Pologne. Les parlementaires communistes sont donc désormais interdits et pourchassés.

Eugène Jardon, tout récent député, peu au fait des questions de politique internationale, est pris dans ce maelström. Sa signature apparaît au bas de la lettre à Herriot. Il est soumis aux injonctions de ses adversaires qui le somment de se prononcer ; Marx Dormoy l'y incite le 24 septembre dans *Le Combat Social* : *La Pologne est pour ainsi dire rayée de la carte. Eugène Jardon a l'impérieuse obligation de s'expliquer. Il ne s'agit pas d'une querelle idéologique. Je ne lui demande pas de piétiner son passé et de renier ses idées. La liberté d'opinion n'est pas pour nous un vain mot. L'URSS s'est tournée du côté d'Hitler, ennemi de la France, ennemi des prolétaires. Dès lors, la conscience d'un honnête homme ne saurait se taire. Je n'ai pas de conseils à donner à M. Jardon, mais si j'étais à sa place, j'aurais donné ma démission d'un parti qui trahit la Nation et fait fi de l'honneur en ne dénonçant pas le gouvernement soviétique Les Russes occupent depuis dimanche une partie de la Pologne. Cinq jours se sont écoulés depuis. Eugène Jardon n'a encore rien dit. Si Eugène Jardon croit pouvoir demeurer dans le parti communiste qui, je le répète trahit les intérêts de la France il ne doit plus longtemps conserver son mandat qu'il tient en grande partie des suffrages socialistes*". Jardon est arrêté le 9 octobre et comme d'autres communistes, emprisonné et soumis à un interrogatoire¹⁶.

¹⁵ Décision soutenue par la SFIO et son journal local, *Le Combat Social*, qui titre le 3 septembre « *Après la trahison* ».

¹⁶ Il récuse Willard, l'avocat qui lui est proposé par le parti, et s'adresse pour le défendre, à Lucien Lamoureux, député radical, avec lequel il est pourtant en désaccord politique total. Premier signe de rupture avec le parti, ou retour aux

Déchiré entre la fidélité à son parti et son patriotisme (il a été combattant dans l'aviation en 1914-1918), il rompt avec la position du PCF, parvient à prouver qu'il n'a pu signer la lettre à Herriot, puisqu'il était à Domérat à cette date, va jusqu'à affirmer qu'il ne se reconnaît pas dans la position officielle de son parti. « *Je n'approuve pas les termes de cette lettre et je la trouve inopportune. Je ne puis me solidariser avec mes collègues en ce qui concerne cette lettre et je désapprouve la conduite des signataires qui fuient leurs responsabilités* ». Libéré le 25 octobre 1939, en même temps que ses collègues Fouchard et Capron, il bénéficie d'un non-lieu en février ; il retrouve son siège de député et s'inscrit, avec quelques communistes qui ont fait le même choix que lui, à un groupe nouvellement créé, l'Union Populaire Française.

C'est donc un parti communiste désintégré par la guerre qui doit se positionner face aux événements de juin et juillet 1940. Pour l'Allier, c'est un communiste en rupture de ban, en désaccord avec la position officielle de son parti, qui doit faire un choix décisif, engageant son avenir et celui du pays.

Si la gauche apparaît donc archi dominante dans le département, le fait le plus notable est sa profonde division, non seulement entre les trois familles qui la composent, radicaux, socialistes, communistes, dont les relations sont constamment conflictuelles, mais également à l'intérieur même de chacun des partis: inimitiés personnelles, différences de génération, divergences idéologiques sont autant de facteurs de dispersion et d'éclatement de forces qui n'ont souvent que l'apparence de l'unité. Les événements de mai-juillet 1940 en seront l'implacable révélateur, mettant à jour des failles longtemps masquées et engageant les hommes et leurs formations dans des chemins divergents, parfois opposés. Dans ces déchirements internes qui préexistaient, souvent depuis longtemps, git une partie de l'explication du vote du 10 juillet 1940.

II. Les votes des parlementaires de l'Allier le 10 juillet 1940 et leurs déterminants :

On ne reviendra pas ici sur le déroulement des opérations qui, ont conduit, entre le 6 et le 10 juillet au vote qui a mis fin à la IIIe République. Le récit en a été fait maintes fois, par des témoins ou des acteurs, puis le vote a été abondamment analysé par les historiens, de Jean Sagnes¹⁷ à Olivier Wierviorka¹⁸. Concentrons notre attention sur le cas des neuf parlementaires de l'Allier, en essayant de mettre en évidence les motivations qui ont pu déterminer leur vote, les horizons d'attente qui étaient les leurs, mais aussi les déterminismes qui ont pu guider leur attitude ; le vote du 10 juillet a sans doute été pour une part un vote de circonstance ; il n'en est pas moins largement conditionné par des positions installées de longue date, dont il était difficile de se déprendre, ainsi que par des convictions et une culture politique dont la solidité a souvent largement orienté les décisions de chacun.

A. Quels votes pour les parlementaires de l'Allier ?

Notons en premier lieu que tous les députés et sénateurs de l'Allier participent au vote. Le fait que celui-ci se déroule dans leur département facilite évidemment les choses. Mais il faut constater qu'il n'y a parmi eux aucun absent ni aucune abstention. On sait que ce ne fut pas le cas général et de loin, puisque sur 846 parlementaires (302 sénateurs et 544 députés), 176 sont absents (dont 27 sur le Massilia) et que 20 des présents s'abstiennent. Au total, les 570 Oui ne représentent donc que 67% des inscrits (87% des votants).

Sur neuf parlementaires de l'Allier, six (Trois radicaux, Peyronnet, Beaumont, Lamoureux et trois SFIO Boudet, Planche, Rives,) votent Oui à la proposition formulée par Pétain et défendue par Laval. Trois s'y opposent (deux SFIO, Dormoy, Thivrier, un communiste, Jardon). L'on notera donc une

connaissances locales (Lamoureux est originaire de Viplaix, près de Montluçon, à quelques kilomètres de Montluçon, dans le canton d'Huriel, dont Jardon est précisément le conseiller général).

¹⁷ *Le Vote des quatre-vingts – Le 10 juillet 1940 à Vichy*, en collaboration avec Jean Marielle (Préface de Bernard Accoyer, président de l'Assemblée Nationale et de Gérard Larcher, président du Sénat), Comité en l'honneur des quatre-vingts parlementaires du 10 juillet 1940, éd. Talaia, 2010, 112 pages.

¹⁸ *Les orphelins de la République*, op.cit. Seuil, 2001.

proportion de Non de 33%, supérieure à la proportion nationale qui est de l'ordre de 12% des votants (80 sur 650 suffrages exprimés plus 20 abstentions). Ce pourcentage d'un tiers de refus place le département de l'Allier dans le peloton de tête des départements français : seuls ont un pourcentage supérieur les Pyrénées Orientales (60%), le Finistère (43,7%), le Var (50%), le Rhône (42,1%). Elle est le seul des départements d'Auvergne dans ce cas, puisque seul le Cantal peut comptabiliser un vote de refus (Eugène Montel) et un absent (Paul Bastid est sur le Massilia). La Haute-Loire a vu la totalité de ses parlementaires voter Oui et le Puy de Dôme 8 sur 10 (un absent, le député Adrien Mabrut, et une abstention, le sénateur Eugène Chassaing). L'Allier semble donc confirmer sa position de département ancré de longue date dans la défense de la République. Pour autant, les deux tiers des parlementaires du département votent en faveur du texte gouvernemental, ce qui tempère beaucoup la remarque précédente et relativise la force des proclamations sonores des années qui ont précédé.

B. Un vote déterminé par l'appartenance politique ?

1. Les trois parlementaires radicaux (Peyronnet, Beaumont, Lamoureux) votent oui. Ils sont ainsi en conformité parfaite avec l'ensemble de leur parti, dont le taux de résistance aux injonctions lavaliennes est très faible (moins de 10% au plan national, en comptant large, en intégrant toutes les familles qui se réclament du radicalisme). Le vieux parti de Clemenceau s'effondre bel et bien le 10 juillet 1940. Le parti que Caillaux présentait comme la forteresse du régime républicain s'écroule sans combat. Il poursuit ainsi une pente engagée de longue date, au moins depuis 1919, qui ne le prédispose pas à la rébellion. La vieille habitude du ralliement aux solutions de concentration autour d'un homme providentiel rejoue, d'autant que les radicaux n'ont pas de doute quant au patriotisme de Pétain. C'est évidemment la position de Lamoureux qui ne reniera pas son vote après la libération et en donne une explication : *« J'ai voté ce texte et si c'était à refaire et que les circonstances fussent les mêmes, je le revoterais encore. Dans le désarroi des esprits et des choses et en présence de l'Occupation ennemie, un seul homme en France avait en ces tristes jours la confiance du pays et l'autorité nécessaire pour le gouverner et lui faire accepter les sacrifices et les mesures que la situation exigeait. C'était le maréchal Pétain. Le pays tout entier avait les yeux tournés vers lui et attendait de lui son salut et les directives nécessaires. Personne, étant donné le loyalisme dont il avait toujours fait preuve ne redoutait qu'il portât la main sur les institutions et qu'il entreprit quoi que ce fut contre la République »*¹⁹. L'on retrouve dans ce plaidoyer à la fois l'argument des circonstances (le désarroi), l'appel à la nécessité des sacrifices (de quoi et jusqu'où ?), la mention explicite de la recherche de l'homme providentiel qui apporte le salut, mais aussi l'illusion (réelle ou auto-persuasive) de la loyauté du vieux chef. Si l'on peut avoir quelque doute sur ce dernier point, l'on ne manquera pas de remarquer ces curieuses références de nature religieuse chez un radical attaché à la laïcité ; conséquence du désarroi lié aux circonstances ou abandon réfléchi des vieux principes ?

Quelques autres partagent avec les hommes en place à Vichy à la fois l'anticommunisme et le pacifisme, ont donc des affinités potentielles avec les maîtres de l'heure et les font passer avant les grands principes hérités du 19^e siècle, la défense du parlementarisme et de la laïcité, socles de la culture radicale. C'est donc bien d'un effondrement qu'il s'agit, dont le parti radical ne se relèvera pas et qui n'augure guère pour la suite d'une activité de résistance forte. Le radicalisme de l'Allier participe à ce naufrage. Vieilli et sans vraie identité, ne possédant pas en son sein de force de renouveau (les Jeunes Turcs en sont absents), il est emporté et pour une part, va s'accommoder, et parfois bien au-delà, du régime nouveau, à l'image de Marcel Régnier, dont le journal, *Le Progrès de l'Allier*, devient de fait un organe maréchaliste.

¹⁹ Les Mémoires de Lucien Lamoureux ont été rédigées probablement au début des années cinquante ; le texte en a été recopié méthodiquement par une secrétaire. Il est déposé à la Médiathèque Valéry Larbaud de Vichy (Fonds patrimoniaux) et comprend cinq tomes ; Lamoureux y est très disert sur la vie politique locale, sur sa participation à la Première Guerre mondiale, sur sa carrière de ministre. Le manuscrit s'arrête à juin 1940. Seuls quelques feuillets, écrits de la main de Lamoureux, qui sont peut-être une ébauche de brouillon, évoquent ce qui aurait pu être un précieux témoignage sur la période 1940-1944.

2. La SFIO est écartelée par le vote du 10 juillet. De façon curieuse pour un parti qui avait fait de la discipline de vote une règle, le 8 juillet, le groupe parlementaire SFIO accepte de donner la liberté de vote à ses membres. Livrés à eux-mêmes, sans directive générale, Blum ne s'exprimant pas, les députés et sénateurs socialistes se dispersent au gré des influences du moment. Au plan national, 90 socialistes votent Oui, soit 64% contre 36, soit 26% auxquels il faut ajouter 6 abstentions et 8 passagers du Massilia retenus au Maroc. Si le taux de résistance de la SFIO est largement supérieur aux taux moyens des autres formations, il ne peut masquer que plus des deux tiers des parlementaires socialistes ont approuvé la proposition de Pétain. C'est la proportion que l'on retrouve dans l'Allier. Trois des parlementaires SFIO (Boudet, Planche, Rives) votent Oui. Deux votent Non (Dormoy, Thivrier). Le caractère factice de l'union au sein de la SFIO de forces divergentes apparaît nettement. Dormoy et Thivrier conservent leur fidélité à Léon Blum. Le premier accompagne dans ces jours difficiles le vieux leader, le protège et lui manifeste une fidélité que même ses adversaires reconnaissent²⁰. Le second accueille Blum chez lui pendant ces jours difficiles de juillet. Mais aucun des deux ne participe vraiment au débat, ne s'exprime avec force, pas plus d'ailleurs que Blum. Plusieurs d'entre eux ont évoqué le climat qui règne à Vichy, les menaces proférées par Doriot ou Tixier-Vignancour à l'égard de Dormoy, la crainte que fait peser la présence allemande à Moulins. On ne niera pas ici la sincérité de ces affirmations. Olivier Wieviorka remarque cependant que les seuls témoignages de ces menaces viennent de ces leaders socialistes ou de leurs proches (Georges Rougeron) et que l'on n'en trouve pas trace ailleurs.

Trois députés SFIO ont donc voté Oui. Leurs motivations sont sans doute diverses. Si l'on ne sait que peu de choses de celles de René Boudet, celles de Camille Planche sont manifestes. Elles sont guidées par le pacifisme. Pour lui, comme pour d'autres députés, y compris socialistes, l'armistice a été le moment décisif. La défaite étant considérée comme définitive, il faut en tirer les conséquences, accepter les conditions du vainqueur en essayant de les minimiser. Pour cela, la solution Pétain apparaît comme la plus adéquate. Le pacifisme conduit non seulement au vote des pleins pouvoirs, mais bientôt à la collaboration, au moins pour le cas de Planche.

Le cas de Paul Rives est sans doute encore plus net²¹. Le député de Gannat est en rupture de ban avec son parti depuis l'avant-guerre même s'il conserve avec lui des liens formels. Il est en relation étroite avec Marcel Déat, prend des contacts avec des personnalités fort éloignées du socialisme, comme Dominique Sordet, fondateur de l'agence Inter-France et chantre du rapprochement avec l'Allemagne. Il rejoint le groupe animé par Bergery et Montigny qui, par pacifisme, ont de longue date, prôné le refus de la déclaration de guerre²², mis en avant l'impréparation du pays et qui, dès le 7 juillet, militent pour un changement de régime. Dénonçant le bellicisme de leurs adversaires, « *l'inefficience et le cabotinage du débat public* », évoquant « *une caricature de la démocratie et de la liberté* », ils posent comme une hypothèse crédible, « *la politique du Maréchal Pétain, impliquant par un dosage de collaboration avec les puissances latines et l'Allemagne elle-même l'établissement d'un nouvel ordre continental* ». On ne saurait être plus clair. Le vote que donne Paul Rives, député SFIO, le 10 juillet, n'est pas un vote de panique, ni un vote circonstanciel. C'est un vote d'adhésion à un changement de régime, à une révolution nationale (il parle « du « *gouvernement de la renaissance nationale* » et « *d'un ordre nouveau et autoritaire* ») et à une collaboration avec le vainqueur, « *pour une France intégrée à la nouvelle Europe* ». Quelques semaines plus tard, le 3 août, en compagnie de Charles Spinasse et Eugène Gaillard, il adresse à son collègue Maxence Roldes, député de l'Yonne, un courrier dans lequel il justifie son vote et explicite s'il en était besoin ses objectifs : « *Vous avez voté avec nous à l'Assemblée nationale. Convaincu comme nous que le régime parlementaire, tel que l'avait*

²⁰ Lucien Galimand, *Vive Pétain, Vive de Gaulle*, Editions de la Couronne, 1948. Le député-maire (radical-socialiste) de Dieppe, qui a voté les pleins pouvoirs avant de rejoindre De Gaulle en 1942, écrit : « *Je n'ai jamais eu d'admiration pour Dormoy. Mais, à Vichy, j'ai éprouvé pour lui une totale sympathie, et je l'ai exprimée à cet homme, le seul qui osât, publiquement, se montrer fidèle, dans la ruine, à son maître, à son patron. Je répète : le seul.* » (Page 48).

²¹ Son vote du 10 juillet 1940 est aussi un vote de rupture avec son histoire familiale ; son grand-père était un proscrit de 1851.

²² Le 19 juin 1940, Rives a œuvré afin qu'il n'y ait pas de combat dans Vichy lors de l'arrivée des troupes allemandes. En accord avec Lamoureux, député de la circonscription, et Léger, maire de la ville, il est intervenu auprès des autorités de la XIIIe région militaire afin que celles-ci renoncent aux actions qui avaient été envisagées.

*institué la bourgeoisie de « l'ordre moral » ne résisterait pas au plus grand désastre que la France ait subi, vous avez contribué, par un geste qui fut vraiment révolutionnaire, à détruire des formes de vie politiques anciennes et périmées. Il s'agit maintenant de reconstruire. Ni la démocratie, ni le socialisme n'étaient attachés à ce régime. Il avait pourtant corrompu la démocratie et détourné le socialisme de sa véritable mission. Notre tâche aujourd'hui est de jeter les bases d'un ordre nouveau où l'idéal des socialistes français, qui reste toujours vivant en nous, animera une société vraiment libre parce qu'elle sera fondée sur la solidarité des intérêts »²³. Ce texte, postérieur au vote, est pour Rives l'occasion de rationaliser celui-ci après-coup, de lui donner un sens en fonctions des événements survenus depuis le 10 juillet. Deux ans plus tard, en août juillet 1942, dans un texte intitulé Socialisme et Révolution Nationale, pour la *Revue de l'Etat Nouveau*, il va encore plus loin. Rappelant qu'« un régime politique quel qu'il soit ne peut survivre au désastre d'une défaite militaire », il affirme que « le moment paraissait venu pour la France de prendre sa part à la révolution européenne et pour le socialisme français d'apporter, en se renouvelant, sa contribution idéologique à cet immense effort de rajeunissement des formules politiques révolutionnaires ». Evoquant le Parlement, il va même jusqu'à affirmer que « son goût de l'Holocauste lui mérite la reconnaissance du pays »²⁴. Au-delà de l'affichage socialiste et de la mystique révolutionnaire, derniers vestiges de son héritage de gauche, il doit être lu pour ce qu'il est, la reconnaissance que le Oui aux pleins pouvoirs était bien, pour Paul Rives, un vote d'assentiment obéissant à une logique en gestation de longue date et non un vote de panique ou de circonstance.*

On le voit, la SFIO est atomisée par le nouveau contexte. C'est vrai pour la France et pour l'Allier. Mais ce naufrage n'est que la mise à jour de tendances lourdes à l'œuvre depuis longtemps. Le séisme de 1940 fait rejouer des failles que la SFIO avait fait semblant de ne pas voir.

3. Le seul député communiste, Eugène Jardon, vote Non. Mais peut-on parler d'un député communiste ? S'il n'a pas renié ses convictions, il ne peut plus se prévaloir de cette étiquette. Le parti est interdit et surtout Jardon n'en est plus membre. Il est en effet rejeté par ses anciens camarades qui dénoncent « les traitres et les renégats » (*L'Humanité* 30 octobre 1939, 24 mai 1940). Sa position le 10 juillet 1940 n'a pas fait l'objet d'une explication de vote de sa part. On peut cependant penser que chez lui, l'attachement à la République, mais aussi le patriotisme de cet ancien combattant de 1914, ont pris le dessus sur l'internationalisme dont se prévalent ses anciens camarades et sur les proclamations anti impérialistes que publie *l'Humanité* clandestine. Le vieux militant paysan, maire d'une bourgade rurale, ancrée de longue date à gauche, continue à faire prévaloir la défense de la République sur tout autre préoccupation. Il partage probablement l'opinion de son camarade Emile Fouchard, député de Seine et Marne, lui aussi opposant aux pleins pouvoirs: « *J'arrivais à Vichy le 9 juillet au début de l'après-midi. [...]. Sans nous être consultés, nous avons lu le texte qui était soumis au vote. Notre opinion était déjà faite. Nous voterions contre car il signifiait la fin de la République et l'entrée en dictature...Au matin du 10 juillet [...], je pris connaissance du projet de loi constitutionnelle déposé par Laval, tendant à promulguer une nouvelle constitution de l'Etat français. La rédaction de l'article unique était suffisamment explicite pour comprendre que c'était [...] l'abolition de la République. Ma décision fut immédiate : je voterai non ! [...] En traversant le carrefour, face au casino, je fus hélé par le gendarme de service qui m'avait reconnu. « Qu'allez-vous faire cet après-midi ?*

- *Quelle question ! La seule chose que je puisse faire : voter contre.*

Eh bien ce soir, vous coucherez en cabane ! Le casino est cerné par plusieurs camions de police : gendarmes, gardes mobiles, police, on dit que les opposants pourraient être arrêtés à l'issue de la séance. - Et bien, prison ou pas, ce sera non ! ».

²³ Conseil d'Etat, Jury d'Honneur, Dossier Roldes, cité par Olivier Wieviorka, op.cit. Page 18.

²⁴ *La Revue de l'Etat nouveau*, n°2, juillet 1942. Cette revue qui a paru de juin 1942 à août 1944, fut dirigée par Pierre Bagary et Gabriel Jeantet. Document communiqué par Françoise Thuriot-Maridet, à laquelle vont tous nos remerciements, à partir de ce qui reste d'archives de Paul Rives à Bellerive-sur-Allier.

Mais ce faisant, Jardon est une nouvelle fois en minorité dans son groupe parlementaire. Seuls Fouchard et Nicod (Député de l'Ain) font le même choix, celui du Non ; si un député (Marcel Brout) du groupe de l'Union Populaire Française est sur le Massilia²⁵, trois autres s'abstiennent, huit votent les pleins pouvoirs. Des communistes, même en rupture de ban, ont donc accordé les pleins pouvoirs constitutionnels au Maréchal Pétain. Le monolithisme supposé du mouvement communiste a cédé devant les épreuves de l'heure.

Deux conclusions doivent être tirées de cette brève analyse. En premier lieu, nous constatons, ce qui est une confirmation, que la gauche qui s'affichait comme la matrice de la République s'éparpille et que plus de la moitié de ses représentants bourbonnais vote un texte qui aboutit à son abolition. En second lieu que la résistance au coup de force législatif y concerne un tiers des députés, ce qui est un taux honorable, et que cette résistance provient de la partie la plus à gauche de la représentation départementale et, ce n'est sans doute pas un hasard, exclusivement du bassin montluçonnois qui s'affirme donc comme le môle auquel s'arrime d'emblée le refus du nouvel ordre.

C. Un vote déterminé par des facteurs sociologiques ?

1. L'âge ?

Olivier Wieviorka avait déjà remarqué que le vote en faveur du Oui est, au plan national, le fait de parlementaires plus âgés et plus installés. Les sénateurs dans leur ensemble votent davantage oui que les députés (87% contre 79%) et l'on sait que sous la IIIe République, l'élection au Sénat est une conclusion des carrières parlementaires plutôt que la première marche du *cursus honorum* (la situation est un peu différente dans l'Allier, puisque le pourcentage de sénateurs et de députés votant Oui est identique, 33%).

La différence de comportement en fonction de l'âge se confirme dans l'Allier. L'âge moyen des approbateurs est de 59,8 ans, celui des « refusants » de 54,3 ans. Les deux sénateurs les plus âgés, Peyronnet et Beaumont (78 et 80 ans), élus l'un en 1912 et l'autre en 1920, ont voté oui. Est-ce toutefois significatif, si l'on observe que l'un des non, Thivrier est né en 1874 et a donc 66 ans, comme Boudet qui vote oui et que si le plus jeune, Jardon, vote également non, Rives qui a le même âge, 45 ans, vote, quant à lui, en faveur du projet. Lamoureux et Dormoy, tous deux nés en 1888, émettent des votes opposés. Le critère de l'âge semble donc relativement peu opératoire, en tous cas au plan départemental. Si elles ne poussent certes pas à l'aventurisme et à la rébellion, les années n'interdisent pas le courage, pas plus que la jeunesse n'est synonyme de lucidité.

2. Notabilité et souci de la carrière ?

Un raisonnement intuitif pourrait conduire à penser que le vote Oui aurait pour motivation la volonté de maintenir des situations acquises, de conserver des fonctions conquises de haute lutte, parfois de longue date. La notabilité et le souci de maintenir un lien avec le pouvoir en se rapprochant des nouveaux maîtres seraient alors un critère de choix dans la prise d'une décision aussi importante. Toutefois, si les parlementaires de l'Allier sont, comme les hommes politiques de ce temps, détenteurs de multiples fonctions que l'élection leur a confiées, et qu'ils souhaitent maintenir, ce serait sans doute leur prêter un opportunisme et un carriérisme que tous ne partageaient pas.

On peut sans doute exclure ce critère pour les plus âgés, Peyronnet et Beaumont qui arrivent à la fin de leur carrière, qui vivent leurs derniers mandats, et qui n'ont rien à défendre ni à monnayer. L'on peut penser que leur vote est davantage motivé par une forme de conformisme, peut-être par une adhésion suiviste, que par un souci de préserver un intérêt de carrière. Le cas le plus difficile est celui des parlementaires qui sont également maires et qui, par conviction et engagement au service de leurs administrés, souhaitent se maintenir pour défendre des citoyens et un territoire auxquels ils sont attachés. Tous ont en tête l'arrivée des troupes allemandes dans leur ville (à Moulins par exemple le 18 juin) où ils ont pu mesurer l'ampleur du désastre, et ils ont en mémoire les menaces qui ont été proférées dans les journées de juillet à l'adresse des récalcitrants ; ils se souviennent également des

²⁵ Avant de verser dans la collaboration. Ce qui montre encore une fois que les parcours ne sont pas linéaires.

promesses qui ont été faites à mots couverts par les ministres, et d'abord par Pierre Laval. Tous savent que dans le maelstrom qui s'abat sur le pays, le maintien en fonctions ne sera acquis qu'après avoir donné des gages. Cela peut entraîner chez certains une forme de docilité qui conduira à l'acceptation du nouveau régime. Est-ce le cas dans l'Allier ? Rien n'est moins sûr. Parmi les neuf parlementaires, six sont maires ou premier adjoint de villes importantes : Boudet à Moulins, Thivrier à Commentry, Dormoy à Montluçon, Rives à Bellerive-sur-Allier, Jardon à Domérat, Planche étant premier adjoint à Moulins. Or, trois votent Oui alors les trois autres s'opposent. Il n'y a donc pas à l'échelle du département une détermination nette du vote par l'édilité. D'autant qu'il n'est aucunement certain, rien ne le démontre, que les votes favorables de Boudet, Rives et Planche soient conditionnés prioritairement par un souci égoïste de conserver leur mairie. Ne faut-il pas leur faire le crédit de penser qu'ils veulent mettre leur expérience au service de leurs concitoyens, ce qui impliquerait nécessairement un accommodement avec les nouvelles autorités. Thivrier, Dormoy et Jardon, les trois « refusants » ont très probablement le même réflexe et vont très rapidement considérer leur hôtel de ville comme un bastion dans lequel ils vont se replier pour sauver ce qui peut l'être, ce qui implique pour deux d'entre eux (Thivrier, Jardon) d'accepter au moins un temps le maintien dans leur fonction. Le critère de la notabilité édilitaire n'est donc pas opératoire dans le cas présent.

3. L'appartenance socio-professionnelle :

Peut-on trouver au vote du 10 juillet une clé dans l'appartenance sociale des parlementaires ? Cette variable doit être examinée, même si d'emblée, on récusera toute vision déterministe et mécaniste. Ni l'origine sociale, le niveau d'études ou le métier n'ont inscrit les attitudes politiques dans un plan préétabli.

On notera sans surprise, connaissant la sociologie des parlementaires de la III^e République, la surreprésentation du monde des indépendants et des professions libérales, dans l'Allier comme au plan national. Peyronnet, Lamoureux, Planche sont avocats. Beaumont est vétérinaire ; Thivrier est industriel, Boudet maître-relieur. Rives vient de l'enseignement (professeur de philosophie) ; Jardon est agriculteur ; Dormoy a été voyageur de commerce mais n'a plus d'activité professionnelle depuis bien longtemps. Aucun ouvrier, ni aucun employé parmi les neuf parlementaires. La plupart sont des petits notables, parfois possédant château (Thivrier), membres de la moyenne bourgeoisie de province. Les seuls cas un peu particuliers sont ceux de Lamoureux, bourbonnais de naissance mais inscrit au barreau de Paris, et Jardon, petit propriétaire viticulteur, sans fortune, représentant de la ruralité bourbonnaise et du communisme des campagnes.

Cette situation sociale agit-il sur leur vote ? Une vulgate voudrait que les possédants ou les installés orientent leur vote en fonction de leurs intérêts matériels, de classe, dirait un marxisme de premier degré. Dans cette hypothèse, Thivrier n'aurait pas voté contre les pleins pouvoirs mais suivi la pente des « possédants ». Le critère social, à lui seul, ne peut fournir la clé d'explication.

D. Le souvenir de 1914-18

Beaucoup des parlementaires de 1940 sont d'anciens combattants de 1914-1918. Deux d'entre eux étaient trop âgés pour y participer ou avaient été réformés : Peyronnet, Thivrier. Mais les sept autres ont été mobilisés et ont combattu : Boudet au 121^e RI, réserviste de la territoriale, Lamoureux comme lieutenant d'artillerie, notamment en Orient, Beaumont²⁶ (dans le même régiment que Lamoureux), Jardon et Rives dans l'aviation, Planche, Dormoy comme soldat du Génie. Certains en reviennent après de très graves blessures (Rives est blessé à l'œil gauche, Planche a perdu un bras) ; certains ont connu la captivité comme Rives. La faiblesse de l'échantillon rend évidemment l'analyse peu rigoureuse. Notons cependant que cinq anciens combattants votent Oui, mais que deux s'opposent. Sans doute, parce que les priorités de chacun divergent : les uns ont retiré de leur expérience de 1914-1918 la haine absolue de la guerre, développent un pacifisme qui est devenu leur priorité ; c'est le cas de Rives et de Planche, sans doute aussi de Boudet qui était proche des milieux pacifistes et des paulfauristes. L'armistice, signé en juin 1940, constitue le point de départ de leur vote et le

²⁶ Il a été officier vétérinaire entre 1914 et 1918

conditionne. S'y ajoute, notamment pour Lamoureux, la foi en un chef naturel qui se trouve être aussi l'un des vainqueurs de la guerre précédente.

D'autres, comme Dormoy et Jardon, qui font le choix du Oui, font primer leur patriotisme, leur réflexe républicain sur une haine de la guerre qu'ils ont en partage avec les précédents, même si Dormoy a été considéré avant-guerre comme un belliciste par ses adversaires. Quant à Jardon, son cas est encore plus étonnant. Le militant internationaliste qu'il a été s'efface devant le patriote qu'il fut en 1914-1948 et qu'il est sans doute demeuré.

L'appartenance au monde ancien combattant ne peut, lui non plus, expliquer en totalité les choix de 1940.

E. Un facteur local : le primat de la région montluçonnaise dans les refus ?

Un fait notable ne peut manquer d'appeler l'attention de l'observateur. Les trois « refusants » viennent de l'Ouest du département et plus précisément du bassin montluçonnais²⁷. La carte des circonscriptions en fonction des votes sépare le département de l'Allier en deux parties bien distinctes. Faut-il y voir un simple hasard ? Sans recourir à une quelconque théorie des climats ou à une hypothétique explication par les tempéraments politiques, n'y aurait-il pas là une clé liée à la fois à la sociologie électorale et une culture politique fortement marquée ?

Les trois opposants aux pleins pouvoirs, Dormoy, Thivrier, Jardon, sont élus de circonscriptions à dominante ouvrière, fortement ancrées dans une tradition de gauche, habituée à la conflictualité sociale et politique et dans lesquelles l'opposition aux pouvoirs en place est anciennement installée. Les trois opposants précités sont les représentants d'une population massivement acquise à cette culture politique et ils ne peuvent pas ne pas être imprégnés et influencés dans leurs décisions par ce soutien populaire qui peut être une pression.

Aux élections législatives de 1936, dans la circonscription de Montluçon Ouest, la droite ne présente aucun candidat, sans doute parce qu'elle perçoit la vanité d'une candidature dans cette zone. Seuls deux candidats affrontent les électeurs : Dormoy d'une part et Jardon pour le PCF. Le premier rassemble 8 212 voix sur 17301 suffrages exprimés ; le second 7664 ; si l'on prend en compte que la participation est élevée (83, 09% des inscrits) et donne une bonne image de la réalité politique locale, cela signifie que la gauche à Montluçon Ouest représente presque les quatre cinquième du corps électoral (76,24%) mais 91% des votants. Même constat à Montluçon- Est où Thivrier affronte le communiste Valignat : il rassemble 7103 voix et son concurrent 7013. 14116 voix se portent sur la gauche soit 72,2% des inscrits et 85% des votants. Dans les deux cas, la droite soit s'est abstenue, soit a déposé des bulletins nuls, ce qui ne change rien au constat que la gauche, certes divisée, représente plus de trois électeurs sur quatre.

Le même constat peut être fait lors de l'élection d'avril 1939 qui voit l'élection de Jardon au siège laissé vacant par le départ de Dormoy au Sénat. Cette fois encore aucun candidat de droite ; en revanche, un radical, Villatte, va rassembler les voix des électeurs plus conservateurs. Si l'on ajoute à cela l'élan perdu du Front Populaire, l'absence de candidat notable (Southon, le candidat SFIO, est très jeune), le score socialiste faiblit (4995 voix soit une perte de plus de 2000 voix par rapport à 1936, de même que celui du candidat communiste (6443 voix). Celui-ci arrive pourtant nettement en tête et au deuxième tour recueille une grande partie (les deux tiers) des voix socialistes. Si l'on ajoute les voix SFIO et PCF du premier tour l'on arrive à 11438 soit 56% des inscrits et 69,75% des votants. Encore une fois, près de deux électeurs sur trois ont voté à gauche.

Une première conclusion s'impose : un ancrage à gauche très marqué dans le secteur montluçonnais. Coïncidence ou corrélation ? Cela signifie-t-il mécaniquement une propension au vote non le 10 juillet 1940 ? Pour le vérifier, il faudrait calculer si le poids de la gauche (définie ici par l'addition des voix socialistes et communistes) est très différent dans les quatre autres circonscriptions.

²⁷ L'on remarquera que le sénateur Jean Beaumont qui a voté Oui pourrait être un contre-exemple. Il est lui aussi originaire de Commentry où il réside, au château de la Forêt. Toutefois, son mode d'élection au suffrage indirect et au scrutin de liste départemental, ne permet pas de connaître la réalité de son ancrage local dans le bassin montluçonnais.

L'hypothèse se vérifie globalement, mais avec une exception. Les scores cumulés des candidats socialistes et communistes au premier tour des législatives y sont plus faibles que dans le secteur montluçonnois : 48% à Lapalisse, 53% à Gannat, 60% à Moulins Est, mais 75 % à Moulins Ouest, où le candidat communiste, Guyot, fait un progrès spectaculaire. Mis à part dans ce dernier cas, les totaux sont donc très inférieurs à ceux de Montluçon :

| 1936 | Montluçon-O. | Montluçon Est | Moulins-O | Moulins Est | Gannat | Lapalisse |
|------|--------------|---------------|-----------|-------------|--------|-----------|
| | 15876 | 14116 | 11282 | 7545 | 7474 | 13219 |
| | 91.76% | 85.19% | 75.30% | 60.5% | 53.10% | 48.6% |
| | | | | | | |
| 1939 | Montluçon | | | | | |
| | 11438 | | | | | |
| | 69.75% | | | | | |

Nous constatons que les députés élus des circonscriptions aux scores de gauche les plus élevés, ont voté Non, que ceux des circonscriptions les moins marquées à gauche ont voté Oui. Une sorte de gradient de résistance aux pleins pouvoirs se constate en fonction de la force et de l'ancienneté de l'ancrage à gauche de la circonscription (les zones de Montluçon ont des élus de gauche depuis plus de cinquante ans). Le cas particulier est celui de Planche élu à Moulins dans une circonscription très à gauche et qui vote cependant oui : poids de la tradition pacifiste héritée de Brizon ?

L'on peut donc penser qu'en opérant leur choix le 10 juillet, ces parlementaires ont eu aussi en arrière-plan de leur conscience les électeurs qui leur avaient fait confiance, dont ils étaient les mandants. Leur nombre, et donc l'appui qu'ils pouvaient conjecturer de leur part, a pu être un élément de la décision dans un sens ou un autre. Peut-on généraliser le constat ? Il faudrait pour cela étudier d'autres situations départementales, ce qui dépasse le cadre de cette étude.

III. Le 10 juillet, et après ?

Quelles sont les attitudes des parlementaires au lendemain du vote fatidique ? Accommodement, silence (de recueillement, d'éloignement, de résignation, d'approbation tacite) ? Soutien distant, engagement fervent ou refus et résistance ? Encore une fois, les trajectoires ne sont pas rectilignes ni prédéterminées, quelle que ce soit l'appartenance politique, quel qu'ait été le vote du 10 juillet, même si le choix fait ce jour-là les conditionne largement.

Nous pouvons distinguer plusieurs situations :

- **Le oui peut préfigurer l'entrée dans le silence ou préparer un maréchalisme modéré et discret mais bien réel.**

Pour quelques parlementaires, le 10 juillet marque la fin de la carrière politique. Certes les Chambres continuent formellement d'exister ; les parlementaires perçoivent leurs indemnités (jusqu'au 11 août 1941) et les bureaux des assemblées continuent à siéger de façon plus au moins régulière à Vichy jusqu'au 25 août 1941²⁸ puis à Châtelguyon, jusqu'à la fin de 1942. Mais plus aucune séance ne se tient ; aussi certains parlementaires, en raison de leur âge, par dépit ou par prudence, regagnent leurs pénates dont ils ne sortent plus guère. C'est le cas d'Albert Peyronet, qui se retire à Bellerive, et de Jean Beaumont. Nous ne disposons pas d'indices sur une quelconque activité politique effective de leur part après le 10 juillet, même si vraisemblablement le vote favorable qu'ils ont émis le 10 juillet fait d'eux des maréchalistes dévoués mais sans aller bien au-delà. Une note du préfet de l'Allier au ministre de l'Intérieur en date du 15 janvier 1941 parle de Peyronnet comme d'une personnalité « *très dévouée à l'œuvre du Maréchal Pétain* »²⁹. Il est présent, tout comme son collègue Beaumont, à Commeny pour recevoir le 1^{er} mai 1941 le maréchal Pétain venu célébrer la fête du Travail. Cet assentiment lui vaudra en 1944 quelques manifestations de vindicte sans lendemain, une inéligibilité,

²⁸ A l'Hôtel Moderne, Rue Max Durand Fardel et à l'Hôtel Majestic. L'indemnité parlementaire est supprimée le 11 août 1941. A partir d'août 1941, les réunions de parlementaires sont interdites dans le département de l'Allier.

²⁹ AD Allier 996 W 153

non relevée par le jury d'honneur³⁰, cependant vite oubliées puisqu'il est promu officier de la Légion d'Honneur en mars 1954 (la décoration lui est remise par René Coty, tout récent président de la République) et qu'il peut à cette occasion se présenter comme le vice-président du groupe des sénateurs-résistants !³¹ Quant à Jean Beaumont, il est décrit par la même note préfectorale comme ayant « *une influence en ce moment très limitée* » mais « *dévoué au Maréchal Pétain* ». Hors la participation à quelques cérémonies officielles³², on ne lui connaît pas d'activité politique notable³³. Néanmoins, son vote favorable de juillet 1940 lui vaudra une inéligibilité dont il ne sera pas relevé par le Jury d'Honneur en 1945³⁴.

C'est également le cas de Lucien Lamoureux. Votant Oui sans hésitation en juillet 1940, il fait partie de ceux qui acceptent de confier le destin du pays au vainqueur de Verdun, prend acte des nouvelles institutions qui rompent pourtant avec la conception parlementariste des pouvoirs publics à laquelle les radicaux étaient attachés. Reconnu par le gouvernement comme « *la plus forte personnalité politique du département* », « *très dévoué l'œuvre et à la personne du Maréchal Pétain* »³⁵, il a en partage, avec les nouveaux maîtres, un anticommunisme ancien, une assez constante hostilité au Front Populaire, un refus du bellicisme et pourrait, selon le Préfet de l'Allier « *rendre les plus grands services au gouvernement* ». C'est ce qui lui vaut le 25 janvier 1941 une nomination par Flandin au Conseil National, en compagnie de 77 autres parlementaires. La même année, le 30 mars, il fait partie du groupe des radicaux qui adresse au Maréchal Pétain la Déclaration du Nîmes, dans laquelle ils affirment « *se mettre à (sa) disposition pour aider à la restauration de notre pays. Autour de vous, Monsieur Le Maréchal, nous souhaitons ardemment pouvoir servir la France, nous admirons l'abnégation avec laquelle vous avez fait don de votre personne à la Patrie. Vous avez conjuré les pires désastres. Vous nous donnez des raisons d'espérer* ». Même si cette acceptation du nouveau régime et l'accommodement avec ses valeurs ne va pas jusqu'au collaborationnisme, Lamoureux, comme tous les parlementaires qui ont voté les pleins pouvoirs, sera frappé d'inéligibilité en 1944, arrêté lors de la Libération de Vichy et interné pendant presque deux mois (de septembre à novembre) dans le camp de séjour surveillé implanté au concours hippique. Exclu du parti radical en 1944, puis réintégré le 9 juillet 1947, Il refuse d'adresser un mémoire en défense devant le jury d'honneur, affirmant dans un courrier à René Cassin « *ne reconnaître qu'un juge, le suffrage universel duquel je tiens le mandat en vertu duquel j'ai voté le 10 juillet* »³⁶.

- **Le Oui peut préparer un engagement collaborationniste marqué :**

Deux députés sont dans ce cas, Planche et Rives. Les deux sont engagés de longue date dans une défense du pacifisme. Dès l'avant-guerre, leur trajectoire les a déjà entraînés à s'éloigner de leur parti, à entrer en contact avec des forces politiques qui n'étaient pas les alliés naturels des socialistes.

³⁰ AN, Jury d'honneur, dossier Peyronnet AL 5325. Comme pour 26 de ses collègues parlementaires, non relevés par le jury d'honneur, la décision de ce dernier n'est pas publiée au Journal Officiel. Mansuétude qui vise à ne pas ajouter l'opprobre à la fin de carrière politique ? Voir Olivier Wieviorka, op.cit. Page 371.

Dans les archives du jury d'honneur, le dossier concernant Jean Beaumont porte la cote AL 5298.

³¹ Pendant l'Occupation, René Coty, qui a voté Oui, se retire en Normandie et demeure en marge de la vie politique. En 1943, cependant, il rejoint une vingtaine de sénateurs à Paris, avec lesquels il élabore clandestinement un projet de Constitution destiné à assurer la sauvegarde des institutions républicaines lorsque disparaîtra le gouvernement de Vichy. A la Libération de Paris, en août 1944, René Coty se présente au palais du Luxembourg afin d'obtenir une salle qui pourrait accueillir ce « *groupe des sénateurs résistants* », dont Peyronnet aurait donc fait partie. Mais les Allemands ont dégradé les locaux pendant les quatre années d'occupation et l'architecte du Sénat se montre dubitatif quant aux délais nécessaires à leur remise en état. En tout état de cause, le projet constitutionnel proposé ne sera pas retenu par le général de Gaulle. René Coty, comme Albert Peyronnet, sera frappé d'inéligibilité, pour son vote du 10 juillet. Mais, à la différence de Peyronnet, il en est relevé par le jury d'honneur (il avait refusé la mairie du Havre qui lui proposait Pucheu). C'est également le cas de Jacques Bardoux, sénateur du Puy de Dôme, maréchaliste de 1940 qui s'éloigna du régime en 1942, fut membre de ce groupe des sénateurs résistants et fut, pour cela, relevé de son inéligibilité en 1945.

³² Il est lui aussi présent à Commeny le 1^{er} mai 1941.

³³ Georges Rougeron signale que le sénateur Beaumont refusa de prêter à Pétain le serment exigé des détenteurs de la Légion d'Honneur. (*Quand Vichy était capitale*, Horvath 1983, page 143). A défaut de source dans l'ouvrage précité, nous n'avons pu trouver confirmation de cette affirmation.

³⁴ AN Jury d'Honneur, dossier AL 5325 pour Albert Peyronnet, dossier AL 5398 pour Jean Beaumont.

³⁵ AD Allier 996 W 153.

³⁶ AN Jury d'honneur, dossier Lamoureux AL 5317. La copie de la lettre à René Cassin se trouve dans le dernier volume du manuscrit de ses mémoires ; Médiathèque de Vichy, Fonds patrimoniaux.

Eloignement confirmé on l'a vu, dans le cas de Paul Rives, lorsque le 7 juillet 1940, il participe à l'élaboration de la motion Bergery, en compagnie qu'un groupe de parlementaires qui, sous couvert de tirer les leçons de la défaite, souhaitent en réalité une transformation du pays dans un sens autoritaire. Ils entament là ce que Philippe Burrin a appelé la « dérive fasciste »³⁷. Maintenu dans sa mairie de Bellerive-sur-Allier, il suscite cependant, comme tous les proches de Déat, la méfiance des dirigeants de Vichy qui « évoquent un esprit inquiet » et « ne croient pas à sa sincérité »³⁸. Dès l'été 1940, Paul Rives s'agite pour la mise en place d'un parti unique. Au côté de Charles Spinasse, il fonde un journal, *L'Effort*, ouvertement collaborationniste, dont il deviendra le seul dirigeant à partir de 1942. Au printemps de 1944, il devient le représentant en zone Sud de Marcel Déat, devenu ministre du Travail. La dérive collaborationniste le conduit à la fuite en Allemagne. Il se constitue prisonnier, est incarcéré à Fresnes, puis condamné en 1947 à quatre ans de prison. Cette « dérive » ne peut simplement s'expliquer par la fragilité psychologique du personnage³⁹. Son évolution s'inscrit dans une logique qui a ses racines dans l'avant-guerre. Le vote d'approbation qu'il émet le 10 juillet n'en est qu'une étape inscrite dans un temps long.

Cette dérive est également le fait de Camille Planche. Le député de Moulins connaît une évolution similaire à celle de Rives. Le fondateur de la ligue des Anciens Combattants pacifistes, collaborateur régulier de la revue *Le Combattant pacifiste*, délégué français à la SDN, munichois revendiqué, paulfauriste engagé, a par son vote favorable le 10 juillet entériné l'armistice et l'arrêt des combats. Ce pacifisme le pousse du côté de Déat et du RNP ; il fait partie du groupe dirigeant de la Ligue de la Pensée Française fondée en 1942 par des membres du RNP tel René Château, et avec le soutien d'autres pacifistes, dont Alain, et certains membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Cet engagement le conduit à soutenir la stratégie de Laval de collaboration avec l'Allemagne ; pour autant, comme les autres membres du RNP, il suscite la méfiance de Pétain comme de Laval qui ont toujours rejeté le parti unique réclamé par Déat et ses amis et les font surveiller. Son vote de 1940, son activisme collaborationniste lui valent en 1944 l'arrestation et l'emprisonnement au centre de séjour surveillé du Concours Hippique à Vichy, l'inéligibilité et une exclusion de la SFIO⁴⁰.

- Le Oui peut préfigurer un maréchalisme formel qui masque une action discrète et tardive en faveur de la Résistance :

Cette situation caractérise Boudet. Il demeure maire de Moulins en 1941, fait voter une adresse au Maréchal Pétain dans laquelle il affirme « qu'il a laissé de côté ce qu'il pouvait avoir de plus cher dans la vie pour ne penser qu'à une seule chose : l'appel du Maréchal Pétain »⁴¹ et qu'il va œuvrer « au redressement national », proclame « son profond respect et sa fidèle collaboration et en lui faisant confiance pour appliquer sa politique de rénovation sociale »⁴² ; il conduit dans sa ville une action appréciée des habitants, dans un contexte particulièrement difficile (la ligne de démarcation coupe la ville en deux). Son hostilité ancienne au communisme, son pacifisme, lui valent les faveurs du pouvoir qui le considère, en 1941, comme « un honnête homme auquel on peut faire confiance quand il affirme sa collaboration au Maréchal »⁴³. Le 1^{er} mai 1941, il fait partie de la délégation qui reçoit Pétain à Montluçon le jour de la fête du Travail ; il remet un cadeau au maréchal (un livre : un exemplaire de l'édition originale de « *L'Ancien Bourbonnais* » d'Achille Allier, cadeau bien en adéquation avec l'idéologie régionaliste de la Révolution Nationale) ; il l'accompagne d'une dédicace « *Malgré les difficultés de l'heure, notre devise d'hier reste celle d'aujourd'hui. L'espérance est symbolisée en votre personne autour de laquelle nous sommes unanimement fidèlement regroupés dans un sentiment de profond respect et d'absolu dévouement*⁴⁴ ». Toutefois l'homme s'engage dans des activités clandestines, certes limitées mais réelles. Après avoir refusé

³⁷ Philippe Burrin, *Doriot, Déat, Bergery, la dérive fasciste*, Seuil, 1986.

³⁸ AD Allier 996 W 153.

³⁹ Alexandre Varenne, évoque quant à lui « la démence » et « la maladie mentale », op.cit. Pages 717 et 755.

⁴⁰ AN Jury d'honneur, dossier AL 5328 pour Rives, dossier AL 5326 pour Planche.

⁴¹ Archives Municipales de Moulins 1D57, 19 mai 1941.

⁴² Fiche « René Boudet », dossier de l'O.U.R.S. (transmise par Gilles Morin).

⁴³ Note citée, AD Allier 996 W 153.

⁴⁴ *Le Progrès de l'Allier* 2 mai 1941.

d'enlever le buste de Marianne de la mairie (mais il accepte que la place d'Allier devienne place Pétain), il refuse de faire voter par son Conseil municipal une motion de confiance à Darlan⁴⁵.

De plus, il a facilité très fréquemment le passage de la ligne de démarcation (qui divise Moulins en deux) à des prisonniers évadés et à des personnes traquées par la Gestapo. Et il a délivré et fait délivrer des titres d'alimentation et des cartes d'identité à des hommes du Maquis. Le 9 mai 1944, il a même réussi à faire libérer seize ouvriers et commerçants de Moulins sur le point d'être livrés à la Gestapo, en intercédant en leur faveur auprès de la Milice. Son engagement résistant est somme toute modéré et ne lui évitera pas l'inéligibilité en 1944, mais lui permettra d'en être relevé par le jury d'honneur⁴⁶. Tout indique que Boudet a privilégié sa fonction municipale à toute autre considération, que cela l'a conduit, comme nombre de maires, à des compromis qui, a posteriori, peuvent apparaître comme des compromissions, mais qui témoignent plus d'un pragmatisme peut-être à courte vue que d'une volonté collaborationniste affichée.

- **Le Non ne signifie pas un engagement résistant marqué** : c'est le cas de Jardon. Lui qui a voté Non le 10 juillet 1940 rentre en son village, reprend ses activités de viticulteur. Doublement isolé, parce qu'il est communiste et donc sous surveillance de Vichy, même si le préfet le décrit comme « *peu dangereux* », car « *peu courageux de tempérament* »⁴⁷, mais aussi parce qu'il a quitté son parti qui le considère comme un renégat, ce qui peut lui faire craindre un mauvais sort. Le régime lui fait subir quelques avanies, le démet de ses fonctions de maire, fait muter son épouse, institutrice, de Domérat à Treignat ; la Gestapo perquisitionne son domicile en 1943. Mais tout cela est sans commune mesure avec ce qu'ont subi d'autres militants communistes, pour certains internés ou déportés, ou ce qu'ont vécu Dormoy et Thivrier. Signe que, même s'il a ravitaillé les résistants, il n'est guère la cible principale des maîtres du moment.

- **Le Non peut préfigurer une attitude de refus catégorique de l'ordre nouveau** :

C'est le cas de Dormoy. Dès l'été 1940, il fait preuve dans sa ville d'une volonté d'opposition. Le sous-préfet en informe le Ministre de l'Intérieur Marquet (ancien socialiste !) le 15 août 1940 : « *Depuis la formation du gouvernement de Monsieur le Maréchal Pétain, Monsieur Dormoy n'a cessé de manifester ouvertement ou secrètement la plus grande hostilité à son égard. Soit à Vichy, soit à Montluçon, dans des groupements d'ailleurs de plus en plus réduits, il se livre en prenant des allures mystérieuses à des conciliabules, critiquant sans cesse les diverses mesures prises jusqu'à ce jour.... Monsieur Dormoy n'a nullement compris la gravité des événements actuels et poursuit une politique qui ne peut qu'entraver l'action gouvernementale de redressement et apporter du trouble et de l'agitation dans les esprits, politique dont je vous laisse juge* »⁴⁸.

Comme on le sait, les décisions ne se font pas attendre. Dormoy est démis de ses fonctions de maire le 20 septembre, puis, considéré comme faisant partie des « *individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique* », il fait le 23 septembre 1940 l'objet d'un internement administratif à l'Hôtel Notre-Dame de Pellevoisin. Le 17 mars 1941, Dormoy est assigné à résidence d'abord à Vals Les Bains (il y est en compagnie de Reynaud, Mandel, Grumbach, Jacques Moutet, Eugène Montel) puis à Montélimar. C'est dans cette ville, dans sa chambre au Relais de l'Empereur, qu'il est assassiné le 26 juillet 1941 par l'explosion d'une bombe vraisemblablement déposée par des membres de la Cagoule, qui ont voulu éliminer celui qui les avait combattus en 1936-1937.

Dans le cas de Dormoy, la cohérence politique est totale : de la défense républicaine, en passant par l'opposition à Munich, au refus des pleins pouvoirs et de l'abandon des valeurs. Le vote du 10 juillet s'inscrit dans une trajectoire rectiligne et obéit à une logique de temps long.

- **Le Non peut être à l'origine d'hésitations sur l'attitude à adopter** :

⁴⁵ Fiche Boudet, O.U.R.S.

⁴⁶ AN Jury d'honneur, dossier Boudet AL 5301.

⁴⁷ AD Allier 996 W 153.

²¹ AD Allier 996 W 138.

C'est le cas de Thivrier. Son vote Non ne le conduit pas immédiatement à une attitude d'opposition. Replié sur sa mairie de Commentry, dont il n'est pas démis⁴⁹, contrairement à Dormoy, il semble dans un premier temps se consacrer à la défense des intérêts locaux et à la protection de ses concitoyens⁵⁰. Le gouvernement semble même faire fonds sur un possible ralliement. La note préfectorale du 13 janvier 1941, déjà évoquée⁵¹, en fait un portrait plutôt flatteur : « *Il est l'ennemi du socialisme à forme dogmatique : le marxisme... Adversaire de MM. Blum et Dormoy, il était soutenu, dans sa circonscription, par les éléments modérés en raison de sa violente hostilité au communisme* ». Le préfet parle même de « *socialiste romantique, comme son père* » et affirme ne pas s'expliquer « *comment Mr Thivrier a pu voter contre l'acte constitutionnel de Vichy* ». Il estime finalement que « *l'on peut faire confiance à Mr Thivrier* », d'autant qu'« *il n'attend rien de la politique*⁵² et qu'il collabore nettement avec l'administration dans la lutte contre le communisme ». Il conclue par une appréciation sans ambiguïté « *Dévoué à l'œuvre du Maréchal Pétain* ». L'on peut certes penser que le Préfet peut-être prendre ses désirs pour des réalités ou qu'il cherche à compromettre Thivrier; le seul fait que les autorités aient pu envisager que cela était possible, laisse à penser qu'à cette date, celui-ci n'est pas perçu comme un opposant farouche et « une prise » possible. Le Préfet fait même état d'une lettre dans laquelle Thivrier aurait « *affirmé sa conversion* »⁵³.

Ces appréciations valent à Thivrier une nomination au Conseil National. L'entrée de 9 parlementaires socialistes permet au régime de donner l'apparence de la magnanimité et de la largeur d'esprit. A-t-il été consulté ? Ce ne semble pas être le cas. Il ne l'a en tout cas pas refusé et argue « *de sa volonté de faire entendre dans un milieu soumis un langage qui ne serait point servile* ». Dans cette assemblée sans grand pouvoir, il prend effectivement la parole pour défendre l'idée républicaine et les libertés syndicales.

C'est probablement ce qui explique le choix de Commentry pour un déplacement de Pétain à l'occasion du 1^{er} mai 1941. Le choix d'une ville ouvrière, le jour de la fête du travail, dans une ville dirigée par un socialiste, est pour le régime l'occasion de proclamer sa vocation sociale au moment où s'élabore la Charte du Travail sous l'égide d'un ancien socialiste, René Belin. Thivrier, souffrant (il ne peut pas se déplacer selon le Journal *Le Centre*), ne peut être présent à la cérémonie aux monuments aux morts mais reçoit Pétain à l'hôtel de ville. Le journal conservateur *Le Centre* va même jusqu'à affirmer que « *le député-maire de Commentry a rallié la Révolution Nationale* ». A cette date, l'on est donc très loin d'une opposition et bien près d'un accommodement. C'est évidemment cela qui sera reproché à Thivrier en 1944 et lui vaudra l'inéligibilité (dont il sera relevé par le jury d'honneur⁵⁴).

En janvier 1942 encore, les autorités semblent accorder crédit à Thivrier. Dans un courrier en date 26 janvier 1942 du commissaire des renseignements généraux Le Lorrain au sous-préfet de Montluçon, qui fait état de tracts d'inspiration socialiste, distribués dans la région de Commentry, est évoquée la rumeur selon laquelle Thivrier serait au courant et laisserait faire. Mais le commissaire affirme aussitôt ne pas y croire : « *...les tracts sont en contradiction avec l'attitude habituelle de Mr Thivrier qui n'a rien à gagner à une propagande clandestine dangereuse...* »⁵⁵.

Cette première période d'hésitations voire de compromis est bientôt suivie d'un refus de plus en plus manifeste. Est-ce l'invasion de la zone sud qui provoque cette évolution ? Le durcissement de la politique répressive de Vichy ? L'engagement de plus en plus marqué dans la collaboration d'Etat, avec notamment la relève puis le STO ? On ne sait exactement. L'on peut simplement constater que c'est le 21 janvier 1943, soit quelques jours après la grande manifestation du 6 janvier, en gare de Montluçon, contre les réquisitions de travailleurs pour l'Allemagne, que le conseil municipal de Commentry vote une déclaration refusant l'adhésion à la politique du gouvernement, puis que le 4 mars, Thivrier donne sa démission.

⁴⁹ Il y est maintenu par un arrêté préfectoral en date du 27 mars 1941.

⁵⁰ Dans son livre de souvenirs, *Vichy tel quel*, le journaliste Dominique Canavaggio parle d'un « *socialiste mou, comme Paul Faure* », Plon, 2016, page 77.

⁵¹ AD Allier 996 W 153.

⁵² Il faut comprendre que Thivrier dispose de moyens matériels qui le mettent à l'abri du besoin.

⁵³ Cette lettre est également mentionnée par Alexandre Varenne qui parle de « lettre d'excuses » (*Journal d'un républicain engagé*, op.cit. Tome 1 page 95). Nous n'avons pu retrouver le texte de cette lettre. Alexandre Varenne évoque « la complaisance » de Thivrier à l'égard de Vichy (page 95) et le qualifie même de « *rénégat* » (page 307).

⁵⁴ AN Jury d'honneur, dossier Thivrier AL 5332.

⁵⁵ AD Allier W 146.

Engagé dans une aide matérielle à la résistance depuis plusieurs mois, il va plus loin en travaillant pour le réseau Marco Polo, acceptant d'installer des émetteurs radio dans son château de Montassié, dont il fait un refuge pour des agents de liaison.

Peu familier de la clandestinité, il est arrêté le 7 octobre 1943, transféré à Orléans. Condamné à vingt ans de réclusion, il est déporté le 13 avril 1944 au camp de Natzwiller-Struthoff, où il meurt le 5 mai 1944.

A partir de ce trop rapide récit, l'on perçoit que le vote non en juillet 1940, ne signifie nullement une opposition immédiate et radicale. Il peut provoquer doutes, hésitations, interrogations, peut-être même faire l'objet de revirements et de tentatives de compromis, avant que devant la gravité des situations et le caractère inacceptable de certaines décisions, le vieux fond de refus, les valeurs fondamentales ne reviennent au premier plan. Les trajectoires peuvent être sinueuses.

Conclusion :

Cinq éléments dominants nous semblent devoir être retenus au terme de cette analyse nécessairement incomplète :

- les parlementaires de l'Allier ont eu un taux de résistance au vote des pleins pouvoirs supérieur à la moyenne nationale.
- le refus des pleins pouvoirs est, dans l'Allier, exclusivement le fait de parlementaires socialistes ou communistes. Le vote Non s'explique largement par l'ancienneté et l'importance de cet ancrage socialiste et communiste, d'où la mise en évidence d'un pôle montluçonnais du Non. Ce n'est sans doute pas un hasard si c'est dans cette zone que la résistance sera la plus active.
- Toutefois, la gauche socialiste est déchirée par le vote, la moitié de ses parlementaires de l'Allier votant oui. Les parlementaires radicaux votent tous oui, par conformisme, soutien et confiance à Pétain, par pacifisme ou plus rarement en vue d'un projet de « rénovation nationale ».
- La nature du vote n'induit pas mécaniquement l'attitude ultérieure. Les Oui se partagent entre maréchalisme discret et collaborationnisme affiché. Contrairement à d'autres parlementaires aucun des bourbonnais votants Oui ne se rallie ensuite à une résistance active, quelle qu'elle soit, gaulliste ou non. Le Non n'implique pas une entrée immédiate dans la résistance active. Il peut être le prélude à des interrogations, des hésitations qui limitent ou retardent l'action d'opposition, d'autant que les risques sont immenses, comme le montre le destin de Dormoy, et que certains peuvent estimer pouvoir, localement, dans leurs fonctions municipales, sinon sauver l'essentiel, du moins assurer vaille que vaille le quotidien de leurs mandants.
- Aucun de ces parlementaires ne fut un résistant de premier plan ; aucun ne fut tenté de se lancer dans l'aventure de la France Libre. Aussi l'après-guerre se fera-t-elle sans eux. Quoi qu'il en soit des attitudes des uns et des autres, la guerre est un raz de marée qui renverse totalement la vie politique du département et met fin à la carrière des parlementaires de 1940. Dormoy assassiné, Thivrier mort en déportation, Boudet relevé d'une inéligibilité qui est, quoi qu'on en dise une stigmatisation, Planche, Rives, Lamoureux déclarés inéligibles, Beaumont et Peyronnet trop âgés. Aucun d'entre eux ne reprendra une carrière politique de même envergure qu'avant 1940. Lamoureux redeviendra bien conseiller général en 1950, Planche et Rives militeront à nouveau dans des groupuscules d'extrême-droite en région parisienne, Jardon sera candidat à une sénatoriale en 1955 mais ne recueillera que 20 voix sur 1023 inscrits. Seul survivant des Non dans le département, il participera bien à l'association en l'honneur des 80, créée au sortir de la guerre, figurera bien dans beaucoup de cérémonies commémoratives, par exemple le 10 juillet 1947, mais seulement comme témoin, d'ailleurs isolé, d'un temps révolu et acteur quelque peu oublié d'un vote qui a bien du mal à faire sa place dans la mémoire nationale.

